

**ALLIANCE POUR LA RECHERCHE EN CANCEROLOGIE
(APREC)**

Siège Social : Hôpital Tenon - 4, rue de la Chine - 75020 PARIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 novembre, à dix-huit heures les membres de l'Alliance Pour la Recherche en Cancérologie se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) dans la salle CLEMENCEAU du Palais du Luxembourg, sur convocation de son Président, le professeur VICTOR IZRAEL.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance et visée du secrétaire général.

Trente-deux membres sont présents.

Trente-six membres sont représentés.

En attendant l'ouverture de la séance, les participants peuvent regarder la nouvelle plaquette de présentation de l'APREC projetée sur les écrans de la salle de réunion.

La séance est ouverte sous la présidence du professeur VICTOR IZRAEL.

Le Président salue et remercie tous les participants qui se sont déplacés ainsi que ceux qui ont adressé leurs pouvoirs. Il salue plus particulièrement les membres du conseil d'administration présents.

Le Président remercie monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, sénateur de Seine-Saint-Denis et Questeur ainsi que monsieur Louis-Victor AIRONI, son collaborateur parlementaire, qui ont permis, une nouvelle fois, la mise à disposition gracieuse de cette salle du Palais du Luxembourg.

Il passe ensuite la parole au secrétaire général, le docteur André PIERRE.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022

Conformément à l'ordre du jour accompagnant la convocation, le secrétaire général soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 2022 et pour lequel aucune remarque n'a été reçue.

Première résolution :

L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale de 2022.

Cette résolution mise aux voix est approuvée par :

| | |
|---------------|----|
| Voix contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Voix pour : | 68 |

Le procès-verbal de l'assemblée générale de 2022 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

Après 2021, année de reprise post COVID, l'année 2022 a été marquée par la poursuite, à un rythme redevenu normal, des travaux concernant notre étude AP 389 dont vous parlera notre Président un peu plus tard.

L'activité de recherches cliniques, en raison du refus de labellisation de l'APREC par l'APHP, a totalement cessé. Cependant des études anciennes nous rapportent encore quelques subsides mais de moins en moins.

Parallèlement à la cessation des activités de recherches cliniques, l'APREC n'est plus associée aux publications du service d'oncologie médicale. Elle poursuit néanmoins son aide à ce service en mettant à sa disposition des bureaux de praticiens ainsi que sa salle de réunion. Par ailleurs, l'APREC finance des thèses de recherches cliniques dirigées par la docteure Michèle SABBAH, directeur de recherche à l'INSERM et le Professeur Joseph GLIGOROV que vous connaissez toutes et tous.

Nous n'avons pas pu organiser en 2022 notre traditionnelle journée golf à Morfontaine, mais Léon IZRAEL qu'il faut remercier prévoit d'en organiser une en 2023.

Nous avons encore reçu quelques royalties sur l'opération Kylie MINOGUE « One note against Cancer » à un niveau supérieur à celui de 2021.

L'APREC est toujours dans l'attente d'un legs, retardé une fois encore par une action en justice qui n'est pas encore terminée.

Les deux procédures (devant la justice administrative et la justice civile) visant l'APHP étaient toujours en cours au 31 décembre 2022. Le Professeur vous en parlera plus tard.

Au cours de cette année 2022, Maryse ESTEPHAN que je vous avais présentée lors de l'assemblée générale l'année dernière, a terminé la refonte de notre site Internet et assure son suivi régulier. Outre le site Internet elle prête son concours en nous aidant dans le domaine graphique lors de la réalisation de documents (plaquette, appels à dons). C'est elle qui assure les vidéoprojections de cette séance. Je la remercie chaleureusement pour son travail.

Avant de conclure mon propos, je voudrais remercier très vivement et en votre nom, tous les bénévoles qui consacrent beaucoup de leur temps pour le fonctionnement de l'APREC. Je citerai en particulier nos comptables Yolande POUILLÉ et Gérard MELLOTT ainsi que Gini LORIN.

Mes remerciements vont bien évidemment à Chantal CLARISSE qui fait preuve, tout au long de l'année, d'une activité inlassable dans le domaine administratif. Elle permet à l'APREC de continuer à fonctionner de façon efficace et harmonieuse.

Je remercie également tous les membres du bureau, tous bénévoles et qui ne comptent pas leur temps pour un fonctionnement optimal de notre Association.

L'APREC doit poursuivre ses efforts et votre aide sera, plus que jamais, tout particulièrement utile. Nous comptons sur vous toutes et tous et nous vous remercions pour votre générosité.

Le trésorier général, Daniel BLANLOEIL, présente ensuite le rapport financier.

RAPPORT FINANCIER

Les différents tableaux présentés par le trésorier général figurent en annexe.

Il précise qu'au cours de l'exercice 2022 il n'y a eu aucun événement source de revenus et que nous continuons à recevoir des royalties pour la chanson de Kylie MINOGUE. Le bilan de l'exercice 2022 présente donc un excédent de 28 925 €, en baisse par rapport à 2021.

Dans le compte de résultat apparaît une rubrique nouvelle « Contributions volontaires » composée de prestations en nature, il s'agit de la participation de Maryse ESTEPHAN mise à la disposition de l'APREC par la Société Générale et de la valorisation du travail des bénévoles de l'APREC.

Les fonds propres de l'APREC, au 31 décembre 2022, sont de 1 385 978.09 € (1 653 533 € en 2021) garantissant pratiquement trois ans de budget de fonctionnement.

Le trésorier général fait un point de situation sur l'exécution du budget 2023 pour lequel les dons sont de nouveau en baisse. Mais l'année 2023 a été marquée par deux événements, la journée golf organisée à Morfontaine par Léon IZRAEL qu'il faut remercier une fois encore et la soirée vente aux enchères Un grand MERCI à notre Vice-Présidente Monique POZZO DI BORGIO pour ce magnifique événement qui restera dans nos mémoires tant par sa qualité que par ses rentrées financières exceptionnelles qui permettront d'annoncer un très bon résultat pour l'exercice 2023. Malgré des dépenses inéluctables, ces deux événements ont rapporté plus de 217 000 €. L'excédent 2023 devrait être supérieur à 100 000 €

Le trésorier général présente ensuite le compte emploi ressource simplifié qui répartit les dépenses de l'association selon trois rubriques : recherche médicale (89.6 %), frais d'appel à la générosité (0.3 %) et frais de fonctionnement (10.1 %).

Il présente enfin le projet de budget pour 2024. C'est un exercice toujours délicat et aléatoire car il dépend du niveau des dons reçus et du déroulement d'éventuels événements. En l'absence d'événements programmés pour l'instant, il faut envisager un exercice déficitaire de l'ordre de 100 000 €

Cécile GUILLOU, du cabinet RSM, représentant notre commissaire aux comptes monsieur Sébastien MARTINEAU, présente son rapport certifiant la sincérité et l'exactitude des comptes de l'APREC. Les conclusions de ce rapport figurent en annexe à ce PV. L'intégralité peut être communiquée sur demande.

Avant de passer au vote des résolutions financières le Professeur reprend la parole.

Il insiste sur une situation financière saine. L'APREC est particulièrement vertueuse en ce qui concerne les dépenses pour appel à dons et pour son fonctionnement. Les deux événements majeurs de 2023 permettront un exercice largement bénéficiaire.

Pour 2024, il contactera le directeur du golf de Morfontaine pour essayer d'obtenir une nouvelle journée au bénéfice de l'APREC et il a des contacts avec Pierre-Emmanuel TAITTINGER pour l'organisation d'une soirée caritative pour laquelle le Professeur a obtenu l'accord de principe de la présence de Pierre PERRET. Ces deux événements, s'ils peuvent se tenir, devraient garantir un exercice 2024 bénéficiaire.

Aucune question n'étant posée par l'assemblée, le secrétaire général soumet au vote de l'assemblée les résolutions 2, 3 et 4.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et d'activité, du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2022 qui lui ont été présentés, faisant apparaître un excédent de 28 925 €.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice aux « fonds associatifs et de réserves » pour la totalité soit : + 28 925 €.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du projet de budget pour l'exercice 2024, approuve ce budget.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

Ces trois résolutions mises aux voix sont approuvées par :

| | |
|---------------|----|
| Voix contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Voix pour : | 68 |

Les résolutions 2, 3 et 4 sont approuvées à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le secrétaire général informe l'assemblée que Daniel BLANLOEIL, trésorier général, accepte de renouveler son mandat d'administrateur.

Cinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Daniel BLANLOEIL.

Cette résolution mise aux voix est approuvée par :

| | |
|---------------|----|
| Voix contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Voix pour : | 68 |

Le renouvellement de Daniel BLANLOEIL comme administrateur est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LA RECHERCHE

Le Professeur reprend la parole pour faire un point de situation sur la recherche.

Dans le domaine de la recherche il faut faire preuve d'humilité.

Après la crise provoquée par la Covid, il a fallu reprendre à zéro les expérimentations de l'étude AP 389 en travaillant à nouveau sur des souris. Force est de constater que les expérimentations sur les nouvelles lignées de souris ne permettent pas de retrouver les résultats qui avaient été enregistrés auparavant. Pourtant les études in vitro sont encourageantes. Il faudrait pouvoir augmenter sensiblement les doses médicamenteuses injectées, sans dépasser le seuil de toxicité.

Il faut donc réfléchir à une méthode pour y arriver et sans doute utiliser un animal plus gros, comme le rat par exemple. Le professeur reste optimiste sur cette nouvelle phase.

Par ailleurs, une autre voie va très probablement se rouvrir à nous à court terme : reprendre avec le service d'oncologie médicale de l'hôpital Tenon la recherche clinique dans laquelle nous occupons un pôle

d'excellence. En effet, à la suite du refus de labellisation de l'APREC par l'APHP, notre association a obtenu du Conseil d'État l'annulation de cette décision. L'APHP a, une nouvelle fois, refusé cette labellisation avec des arguments pour le moins fallacieux. L'APREC a donc intenté un nouveau recours devant le tribunal administratif de Paris avec un espoir d'issue favorable.

EXPOSÉ DU PROFESSEUR ALEXANDRE ESCARGUEIL

S'appuyant sur une série de diapositives particulièrement explicites, il commence par nous rappeler que le corps humain contient plus de 10^{14} bactéries, dix fois plus que le nombre de nos cellules. Ces bactéries se trouvent en grande partie dans le microbiote intestinal qui se forme lors de l'accouchement et s'enrichit lors de l'enfance. Il trouve son équilibre à l'âge adulte. Chaque individu a son propre microbiote qui dépend de son mode de vie. Plus on s'urbanise et plus ce microbiote se dégrade. D'autres facteurs influencent le microbiote : des facteurs génétiques ; l'alimentation ; l'état de santé ; l'âge...

Il nous explique ensuite le rôle de ce microbiote, véritable organe fonctionnel de notre corps. Il aide à digérer, il protège des infections, il constitue une barrière contre des agresseurs.

Mais le bon état du microbiote peut être influencé par le stress, la fatigue, l'hygiène de vie, le sport de haute intensité la ménopause

L'être humain est un véritable écosystème dont les organes visibles contiennent 10^{13} cellules et environ 23 000 gènes ; le microbiote invisible contient de l'ordre de 10^{14} microbes et plus de 9 millions de gènes.

Le Professeur IZRAEL précise que le déséquilibre du microbiote peut donner des inflammations qui peuvent dégénérer en cancers

EXPOSÉ DE JOSEPH GLIGOROV

Regrettant de ne pouvoir participer à cette assemblée générale, Joseph GLIGOROV a préparé une présentation audiovisuelle (Diaporama Power Point accompagné de ses commentaires).

Deux parties dans cette intervention :

Anticorps drogue conjugués :

On peut attacher des molécules de chimiothérapie sur des anticorps qui leur permettent de pénétrer à l'intérieur des cellules cancéreuses où elles sont libérées.

Alors qu'en 2011 un seul médicament correspondait à cette technique de « cheval de Troie », en 2023 il y a plus de 50 médicaments utilisables. L'APREC, que Joseph remercie, a contribué au développement de certains de ces médicaments.

Immunothérapie, le patient est son meilleur gardien :

Les cellules T jouent un rôle fondamental dans la destruction des cellules cancéreuses.

La « CAR T cell therapy » consiste à récupérer des lymphocytes T d'un patient, de les modifier génétiquement pour amplifier leurs effets, de les multiplier et de les réinjecter. C'est une voie très prometteuse pour le traitement de certains cancers.

Autre piste de traitement : Les anti-VEGF font partie des nouvelles thérapies biologiques du cancer. Leur objectif est de détruire les néovaisseaux qui permettent d'assurer la vascularisation des cellules tumorales, empêchant ainsi la survie et le développement des tumeurs. L'APREC a participé au développement de certaines de ces molécules thérapeutiques.

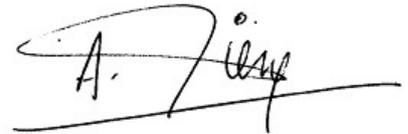
Joseph GLIGOROV termine sa présentation en remerciant chaleureusement tous les donateurs de l'APREC pour leur aide précieuse.

Le professeur IZRAEL remercie les intervenants.

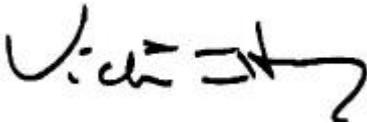
L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée, le professeur IZRAEL remercie une nouvelle fois l'ensemble des présents et souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année. L'assemblée générale est clôturée à dix-neuf heures quarante-cinq.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le professeur Victor IZRAEL et le secrétaire général, le docteur André PIERRE.

Docteur André PIERRE
Secrétaire général de l'APREC



Professeur Victor IZRAEL
Président de l'APREC



P. Jointes :

Rapport financier

Extraits du rapport du commissaire aux comptes

Compte de Résultat 2022

| PRODUITS | 2 022 | 2 021 | CHARGES | 2 022 | 2 021 |
|--|----------|----------|---|---------|---------|
| Dons, Cotisations | 86 065 | 86 111 | Frais de personnel Recherche médicale | 34 968 | 15 468 |
| Produits des études | 440 | 12 388 | | | |
| Produits événements | | | Charges Recherche médicale | | |
| Evènements | 0 | 69 460 | Evènements | 0 | 23 269 |
| Opération KM | 6 120 | 4 412 | Honoraires | 10 602 | 13 577 |
| Produits financiers | 6 558 | 1 821 | Charges locatives | 15 000 | 14 130 |
| Produits exceptionnels | 2 000 | 3 000 | Autres charges | 11 689 | 10 932 |
| Sous total Produits non dédiés | 101 183 | 177 192 | Sous total Recherche médicale | 72 258 | 77 377 |
| Fonds dédiés Recherche Translationnelle | 434 801 | 654 470 | Frais de personnel Recherche Translationnelle | 145 912 | 138 196 |
| Dons Fonds dédiés | 25 000 | 74 000 | Charges Rech. Translationnelle | | |
| Produits constatés d'avance sur fonds dédiés Rech Translationnelle | -207 093 | -434 801 | Frais de Recherche | 40 875 | 92 918 |
| | | | Honoraires | 7 358 | 7 358 |
| | | | Charges locatives | 45 000 | 42 390 |
| | | | Autres charges | 13 564 | 12 807 |
| Reprise sur Fonds dédiés Rech Translationnelle | 252 708 | 293 669 | Sous total recherche Translationnelle | 252 708 | 293 669 |
| Total Produits | 378 891 | 470 861 | Total Charges | 349 966 | 371 046 |
| Perte de l'exercice | | | Excédent de l'exercice | 28 925 | 99 815 |
| TOTAL | 378 891 | 470 861 | TOTAL | 378 891 | 470 861 |
| <i>Contributions volontaires</i> | | | | | |
| <i>Prestations en nature</i> | 88 420 | | | | |
| <i>Bénévolat</i> | 25 600 | 25 600 | | | |
| <i>TOTAL</i> | 114 020 | 25 600 | | | |
| | | | | | |

BILAN AU 31 décembre 2022

| ACTIF | | | | PASSIF | | |
|--|-------------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|---------------------|
| | 2022 | | 2021 | | 2022 | 2021 |
| Immobilisations | | | | Fonds propres | | |
| matériel industriel | 1 114,39 | | | fonds associatifs et réserves | 1 178 886,49 | 1 079 071,57 |
| amortissements | -1 114,39 | 0,00 | 0,00 | | | |
| instal génér agenc aménag | 12 783,09 | | | fonds dédiés recherche | 207 091,60 | 434 800,79 |
| amortissements | -12 783,09 | 0,00 | 0,00 | | | |
| matériel bureau informatique | 83 852,45 | | | sous total | 1 385 978,09 | 1 513 872,36 |
| amortissements | -78 957,83 | 4 894,62 | 640,29 | Dettes à court terme | | |
| matériel scientifique | 77 144,40 | | | charges à payer | 87 221,00 | 19 779,35 |
| amortissements | -77 144,40 | 0,00 | 0,00 | organismes sociaux | 12 972,00 | 10 588,00 |
| meublier | 161 813,13 | | | provision pour congés à payer | 6 910,30 | 6 767,50 |
| amortissements | -161 813,13 | 0,00 | | provision pour charges s/ C P | 2 495,90 | 2 374,39 |
| sous total | | 4 894,62 | 640,29 | impôts et taxes | 1 299,00 | 337,00 |
| Valeurs réalisables & disponibles | | | | sous total | 110 898,20 | 39 846,24 |
| consignation tribunal | | 3 000,00 | 3 000,00 | résultat | | |
| cppte paypal | | 1 256,32 | 3 125,87 | 2022 | 28 925,28 | |
| produits à recevoir | | 11 388,02 | 19 740,40 | 2021 | | 99 814,92 |
| charges constatées d'avance | | 1 669,97 | 3 828,21 | | | |
| cppte attente | | 0,00 | 437,00 | | | |
| société générale c/c | | 86 142,17 | 101 517,08 | | | |
| sté gle livret A | | 83 323,54 | 82 908,95 | | | |
| sté gle cppte s/livret | | 1 332 666,93 | 1 406 260,72 | | | |
| chèques à encaisser | | 1 460,00 | 32 075,00 | | | |
| sous total | | 1 520 906,95 | 1 652 893,23 | | | |
| TOTAL | | 1 525 801,57 | 1 653 533,52 | | 1 525 801,57 | 1 653 533,52 |

POINT DE SITUATION 2023

| PRODUITS | 2023 | 2022 | CHARGES | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|---|----------------|----------------|
| Dons, Cotisations | 35 000 | 86 065 | Frais de personnel Recherche médicale | 35 000 | 34 968 |
| Produits des études | 2 000 | 440 | Charges Recherche médicale | | |
| Produits événements | | | | | |
| Evenements | 370 960 | 0 | Evenements | 153 000 | 0 |
| Opération KM | 5 092 | 6 120 | Honoraires | 12 000 | 10 602 |
| produits financiers | 25 000 | 6 558 | Charges locatives | 19 000 | 15 000 |
| produits exceptionnels et legs | 36 000 | 2 000 | Autres charges | 15 000 | 11 689 |
| Sous total recettes | 474 052 | 101 183 | Sous total recherche médicale | 234 000 | 72 258 |
| Fonds dédiés Recherche Translationnelle | 207 093 | 434 801 | Frais de personnel Recherche Translationnelle | 150 000 | 145 912 |
| Dons Fonds Dédiés | 10 000 | 25 000 | Charges Rech. Translationnelle | | |
| Produits constatés d'avance sur fonds dédiés Rech Translationnelle | 0 | -207 093 | Frais de Recherche | 120 000 | 40 875 |
| | | | Honoraires | 8 000 | 7 358 |
| | | | Charges locatives | 57 000 | 45 000 |
| | | | Autres charges | 16 000 | 13 564 |
| Reprise sur Fonds dédiés Recherche Translationnelle | 217 093 | 252 708 | Sous total recherche Translationnelle | 351 000 | 252 708 |
| Total recettes | 691 145 | 378 891 | Total Dépenses | 585 000 | 349 966 |
| Perte de l'exercice | | | Excédent de l'exercice | 106 145 | 28 925 |
| TOTAL | 691 145 | 378 891 | TOTAL | 691 145 | 353 891 |

COMPTE EMPLOIS DES RESSOURCES SIMPLIFIE

| Dépenses | TOTALES | Recherche Médicale | | Appel à la Générosité | | Fonctionnement | |
|----------------------|----------------|--------------------|--------------|-----------------------|-------------|-----------------|--------------|
| | | | | | | | |
| Exercice 2017 | 422 633 | 300 528 | 71% | 36 913 € | 9% | 85 192 € | 20% |
| Exercice 2018 | 301 880 | 216 013 | 72% | 37 410 € | 12% | 48 457 € | 16% |
| Exercice 2019 | 415 420 | 343 796 | 83% | 26 177 € | 6% | 45 447 € | 11% |
| Exercice 2020 | 410 436 | 375 731 | 92% | 3 029 € | 1% | 31 676 € | 8% |
| Exercice 2021 | 371 047 | 315 405 | 85% | 24 289 € | 7% | 31 352 € | 8% |
| Exercice 2022 | 324 967 | 291 047 | 89,6% | 945 € | 0,3% | 32 976 € | 10,1% |

PROJET DE BUDGET 2024

| PRODUITS | 2024 | CHARGES | 2024 |
|--|----------------|--|----------------|
| Dons, Cotisations | 170 000 | Frais de personnel Recherche médicale et secrétariat | 180 000 |
| | | | |
| Produits événements | | Frais de Recherche | 50 000 |
| Evènements | 40 000 | Evènements | 5 000 |
| Opération KM | 5 000 | Honoraires | 20 000 |
| Produits financiers | 25 000 | Charges locatives | 80 000 |
| Produits exceptionnels et legs | 10 000 | Autres charges | 15 000 |
| | | | |
| Total Produits | 250 000 | Total Charges | 350 000 |
| Perte Exercice | 100 000 | Excédent exercice | |
| Total | 350 000 | Total | 350 000 |
| <i>Contributions volontaires</i> | | | |
| <i>Bénévolat</i> | <i>25 000</i> | | |
| <i>TOTAL contributions volontaires</i> | <i>25 000</i> | | |



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

ALLIANCE POUR LA RECHERCHE EN CANCEROLOGIE – APREC

Siège social : 4 Rue de La Chine – 75020 Paris

Association (loi 1901)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres de l'Association ALLIANCE POUR LA RECHERCHE EN CANCEROLOGIE –APREC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APREC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 novembre 2023

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Sébastien MARTINEAU

Associé